

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

TERRASSE SAISONNIÈRE

Procédure :

- 1) Compléter le formulaire
- 2) Réunir les documents requis en lien avec la demande
- 3) Déposer votre demande au Service ou par courriel à demandepermis@vsadm.ca
- 4) Acquitter les frais d'étude de la demande de permis, soit par chèque, par Interac en personne au Service ou par Internet (dans ce dernier cas, un numéro de référence du Service doit vous avoir été donné)

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse(s)

N° de lot

Nom de l'établissement :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur

Adresse postale

Ville

Code postal

N° Cellulaire

N° Téléphone autre

Courriel @

Le demandeur est le propriétaire* : OUI NON

* Si non : JOINDRE L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Type de travaux

Aménagement d'une terrasse saisonnière sur la propriété publique

Renouvellement annuel pour une terrasse saisonnière sur la propriété publique

Autre; précisez : _____

DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES UTILES À LA COMPRÉHENSION DU PROJET :

Date de début des travaux

jour / mois / année

Date de fin des travaux

jour / mois / année

Coût estimé

CONTENU DE LA DEMANDE

Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

Pour une nouvelle terrasse saisonnière

- Un plan d'aménagement** à l'échelle de qualité professionnelle comprenant :
 - Le front bâti de l'établissement et de l'établissement voisin, si applicable ;
 - Les délimitations, les dimensions et la superficie de l'aménagement prévu ;
 - Le positionnement du mobilier urbain et des équipements appartenant aux différentes compagnies d'utilité publique (lampadaires, arbres, poubelles, etc.) situés à l'emplacement de l'aménagement et autour de celui-ci jusqu'à une distance de 2 mètres ;
 - Les aires de dégagement prescrites par le règlement ;
 - La hauteur de l'installation ;
- Une liste des matériaux de construction ;
- Une preuve d'assurance responsabilité civile spécifique à l'aménagement projeté en vigueur pour toute la durée de l'occupation et répondant aux dispositions prévues au règlement (avec la Ville comme assuré supplémentaire)
- Frais de 60,00\$ + 100,00\$ pour étude PIIA

Pour un renouvellement annuel d'une terrasse saisonnière

- Copie de l'assurance responsabilité (avec la Ville comme assuré supplémentaire)
- Frais de 60,00\$

Les frais d'étude de la demande sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables.

IMPORTANT

Veuillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'émission du permis. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète, que tous les documents exigés auront été fournis et que les frais d'étude auront été acquittés. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la conformité de la demande.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), il faut prévoir un délai supplémentaire d'environ deux (2) mois.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels demandés sont obligatoires et serviront à traiter votre demande de permis de terrasse saisonnière. La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel ou ses mandataires autorisés.

Toute question relativement au traitement de vos renseignements personnels, toute plainte ou toute demande d'accès ou de rectification de ces renseignements est possible en s'adressant au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Ville. L'omission de fournir ces renseignements pourrait entraîner une incapacité de traiter votre demande.

Si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez contacter le Service juridique et greffe au 819 326-4595 poste 3260 ou greffe@vsadm.ca.

Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre de repérer les renseignements personnels.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.

Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.

Signature du demandeur

Date

jour / mois / année